



Traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Avec une capacité de traitement de 5 000 tonnes, COSMOLYS effectue l'élimination des déchets collectés selon 2 procédés :

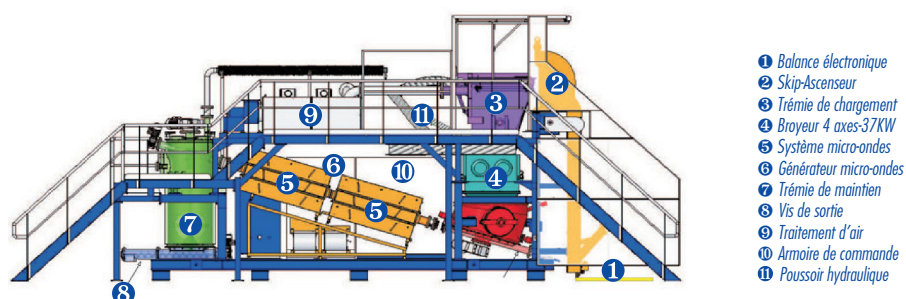
- par désinfection
- par incinération

L'élimination des déchets collectés s'effectue au maximum dans les 72 heures suivant la collecte :

- soit en interne pour les DASRI, hors chimiothérapie
- soit en externe pour les déchets de chimiothérapie, les Agents Transmissibles Non Conventionnels (ATNC) et autres déchets spéciaux. COSMOLYS a signé des conventions avec des incinérateurs agréés pour l'élimination de ces types de déchets.

Désinfection

Le traitement par désinfection s'effectue en 2 phases : le broyage et la stérilisation par micro-ondes. COSMOLYS emploie le système Ecosteryl, technologie de traitement propre, qui n'utilise ni vapeur ni eau et ne produit aucun rejet dans l'atmosphère.



Ce procédé, agréé par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF), fait l'objet d'un suivi périodique par l'Institut Pasteur de Lille.

Incinération

Le traitement par incinération s'effectue à deux températures différentes selon le type de déchet :

- à 800° C pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- à 1 200° C pour les déchets de chimiothérapie

